

# **- C O M M U N E D ' O R S A Y -**

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 9 avril 2005**

### **COMPTE-RENDU SUCCINCT**

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Maryline Sigwald, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Messieurs Roger Ohlmann, Guy Aumette, Madame Dominique Denis, Adjoint - Mesdames Marie Lauriat - Claudine Chicheportiche, Conseillers municipaux délégués - Madame Simone Parvez, Monsieur Paul Tremsal, Mesdames Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Madame Jocelyne Atinault, Monsieur Christian Alessio, Madame Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Marie-Françoise Parcollet, Monsieur Michel Thomas, Madame Agnès Foucher, Monsieur Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic, Monsieur Jean-François Dormont, Madame Marie-Laure Larcher (arrivée à 9 h 50).

**Absents excusés représentés :**

- Madame Anne Roche	pouvoir à Madame Maryline Sigwald
- Monsieur Jean Briand	pouvoir à Monsieur Jean Montel
- Monsieur Jean Monguillot	pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry
- Monsieur Charles Zajde	pouvoir à Monsieur Christian Alessio
- Madame Béatrice Covas-Jaouen	pouvoir à Madame Rosalina Da Silva Pinto
- Monsieur David Bourgoin	pouvoir à Madame Jocelyne Atinault

Monsieur Jean Montel est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

#### **DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- Création d'une régie de recettes pour le service des Fêtes et Cérémonies
- Convention simplifiée de formation continue avec la société CIRIL
- Adoption d'une convention de conduite d'opération relative à la réalisation de travaux de mise en souterrain des réseaux de distribution publique d'électricité situés avenue des Bleuets entre les avenues des Pierrots et des Pinsons avec la société EDF Gaz de France Essonne
- Avenant au contrat de maintenance et d'assistance à l'utilisation de progiciels avec la société CIRIL

**2005-44 - FINANCES - DEFISCALISATION DES CONTRIBUTIONS COMMUNALES CONCERNANT LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LA GESTION D'ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents, (Mme Larcher étant absente) :

- **Décide** de ne plus fiscaliser la partie liée au remboursement des emprunts du Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion de personnes âgées SIPA à partir du budget 2005.
- **Approuve** la contribution budgétaire 2005 au SIPA pour un montant total de 1 113.68 €

**2005-45 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX «REFECTION DE LA VOIRIE, DE L'ECLAIRAGE PUBLIC, DES RESEAUX D'EAUX PLUVIALES ET USEES, DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE, REMPLACEMENT DE MOBILIER URBAIN» POUR LE QUARTIER DE LOZERE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher) :

- Autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux :
  - . de réfection de la voirie, des réseaux d'eaux pluviales et usées, de l'éclairage public et de la signalisation horizontale et verticale,
  - . d'enfouissement partiel des réseaux EDF, France TELECOM et d'éclairage public,
  - . de remplacement du mobilier urbainpour le quartier de Lozère, et tous actes y afférents avec l'ENTREPRISE JEAN LEFEVRE ILE DE FRANCE, domiciliée 5, rue Gustave Eiffel- B.P.82- 91351 GRIGNY Cedex, pour un montant global et forfaitaire de 3 760 559, 48 euros TTC. ;
- Dit que le financement de cette opération est assuré par le Syndicat Intercommunal pour l'Equipement des Vallées de l'Yvette et de la Bièvre conformément à la convention de mandat susvisée, hormis les travaux relatifs aux réseaux d'eaux usées, financés sur les crédits d'investissement du budget annexe d'assainissement de la Commune.

**2005-46 - URBANISME - AVIS DE LA COMMUNE D'ORSAY SUR LE PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLEBON SUR YVETTE**

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont, Mme Larcher), 1 avis défavorable (M. Thomas) :

- Emet un avis favorable sur le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villebon-sur-Yvette.
- Adopte la motion suivante : le Conseil municipal souhaite que la commune de Villebon-sur-Yvette prévoie dans son Plan Local d'Urbanisme des accès directs aux axes routiers A10 et N118 à travers son territoire et non plus sur celui d'Orsay.

**2005-47 - URBANISME - AUTORISATION DONNÉE À MADAME LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE GESTION DE LA FUTURE GARE ROUTIÈRE DU GUICHET**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Rapporte la délibération n° 2005-36 du Conseil municipal en date du 18 mars 2005, approuvant la convention de gestion de la future gare routière du Guichet et autorisant Madame le Maire à signer la présente convention,

- Approuve la convention de gestion de la future gare routière du Guichet,
- Autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

---

Orsay, le

Le Secrétaire,

Jean MONTEL.

Le Maire,

Marie-Hélène AUBRY.